

Charte élève des outils informatiques de l'école

INTRODUCTION

Des outils informatiques sont mis à la disposition des élèves par l'école. Il faut en connaître les règles d'utilisation. Ces règles constituent une charte qu'il faut lire, comprendre, et s'engager à respecter en la signant.

DROITS ET OBLIGATIONS

Dans l'usage de l'ordinateur

- J'utilise l'ordinateur avec l'autorisation de l'enseignant et en respectant ses consignes,
- Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur et je respecte l'organisation des fichiers,
- Je n'accède pas aux documents des autres sans y être autorisé,
- Je respecte le matériel.

Dans l'usage d'Internet

- A l'école j'utilise l'accès à Internet uniquement dans le cadre des travaux scolaires et avec l'autorisation de l'enseignant,
- Je ne vais pas sur un site sans l'autorisation de l'enseignant,
- Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours vrai,
- Si je découvre des contenus choquants, j'éteins l'écran et j'en parle immédiatement à l'enseignant,
- Je ne dois pas télécharger des documents sans autorisation (pirater c'est voler),
- Je ne communique pas d'informations personnelles sur moi ou mes camarades,
- Je sais que des informations sur ma navigation sont conservées et consultables,
- Je ne tiens pas de propos blessants ou choquants, je suis responsable de ce que je dis, j'utilise un langage poli,
- Je ne communique pas avec des inconnus,
- Je demande à l'enseignant l'autorisation d'ouvrir les documents joints d'un courriel. Je n'ouvre pas les messages d'expéditeurs inconnus.

SANCTIONS

En cas de non-respect de cette charte des sanctions seront prises par les enseignants (privé d'ordinateur, mot aux parents ...).

Signature de l'élève Signature des parents Signature de l'enseignant